

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal dans
la Province du Bas Canada, souffignés, FUT PRESENT *Antoine*
Gauthier dem. en Terrebonne

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes
à M. *Thomas Meers*
à ce présent et acceptant, pour à *sa* première réquisition partir de
cette Ville en qualité de *engagé*
dans un de *Canots ou Bateaux*, pour faire le Voyage, tant en
montant à *Neufsbury en haut Canada*
que pour travailler pour le dit *Sieur*
Meers pendant une année à commencer
mercredi prochain, et s'oblige de travailler
à son métier de charpentier quant il seront
requis

Et avoir bien et dûment soin pendant les routes et étant au dit *lieu*
des Marchandises, Vivres, Pelleteries, Ustensiles & de toutes les choses né-
cessaires pour le Voyage; servir, obcir et exécuter fidèlement tout ce que
le dit *Sieur Meers*

ou tous autres représentant *par* personne auquel il pourroit trans-
porter le présent Engagement, lui commanderont de licite et honnête, faire
son profit, éviter son dommage, l'en avertir s'il vient à la connoissance,
et généralement tout ce qu'un bon *engagé* doit et est obligé de
faire; sans pouvoir faire aucune traite particulière, s'absenter ni quitter le
dit service, sous les peines portées par les Ordonnances, et de perdre ses
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de *trois*
soix. cens livres ou chelins, ancien courant de cette
Province,

qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit *engagé*
un mois après son retour en cette Ville, et à son départ un
équipement

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

Fait et passé au dit *Montréal* l'an mil
huit cent *soix.* le *vingt-neuf.* de *Octobre*
après midi; & ont signé, à l'exception du dit *engagé*
qui, ayant déclaré ne le savoir faire, a fait sa marque ordinaire
après lecture faite.

Antoine *Gauthier*
marque